



A S P C  
Lo  
Sèlâo

**Concept**

## Table des matières

1. Introduction .....	4
2. Contexte .....	4
2.1. La Fondation Petitmaître .....	4
2.1.1. Historique .....	4
2.1.2. Buts .....	4
2.1.3. Charte .....	4
2.1.4. Organisation .....	4
2.1.5. Conseil de Fondation .....	4
2.1.6. Bureau du Conseil .....	4
2.1.7. Comité de Direction .....	5
2.1.8. Politique RH .....	5
2.1.9. Archivage .....	6
2.2. Cadres légaux et recommandations .....	6
3. L'ASPC Lo Sêlão .....	7
3.1. Mandat .....	7
3.2. Prestation .....	7
3.3. Situation du secteur .....	8
3.4. L'équipe éducative .....	8
3.5. Fonctionnement de l'ASPC .....	8
3.6. Admission des bénéficiaires .....	9
3.6.1. Profil des bénéficiaires accueillis .....	9
3.6.2. Processus d'admission .....	9
3.6.3. Critères d'admission .....	10
3.6.4. Durée de prise en charge .....	10
3.7. Suivi des bénéficiaires .....	10
3.7.1. Accompagnement des enfants .....	10
3.7.2. Fonctionnement de Lo Sêlão .....	11
3.7.3. Organisation de Lo Sêlão .....	12
3.7.4. Règles de vie à l'ASPC .....	12
3.7.5. La Sécurité .....	13
3.7.6. Le Respect .....	14
3.7.7. La Solidarité .....	14
3.7.8. Sanctions .....	14
3.8. Fin de l'accueil à l'ASPC .....	15
3.9. Collaboration inter-institutionnelle .....	15
4. Références théoriques .....	15

4.1. Psychodynamique .....	15
4.2. Systémique .....	16
4.3. Approche centrée sur la personne et entretien motivationnel .....	17
4.4. La pédagogie non punitive.....	18
4.5. Approche psycho-traumatique.....	18
5. Abréviations.....	19

# 1. Introduction

Le présent document clarifie les axes de travail et le fonctionnement de l'Accueil Spécialisé pour Périodes de Congé (ci-après ASPC) Lo Sêlão sous la responsabilité de la Fondation Petitmaître – Maisons d'accueil.

Il a été établi et discuté avec l'équipe de février 2018, puis repris par la direction en juin 2022. Ce document est appelé à évoluer en fonction des modifications du concept à venir, nos pratiques étant régulièrement interrogées et réévaluées.

## 2. Contexte

### 2.1. La Fondation Petitmaître

#### 2.1.1. Historique

Fondée en 1957, la Fondation Petitmaître trouve son origine dans un testament rédigé en 1859 par François-Frédéric Petitmaître du Puget, pharmacien yverdonnois sans descendance directe. Il a légué sa fortune à la Commune d'Yverdon-les-Bains dans le but de créer une maison d'accueil pour enfants défavorisés.

#### 2.1.2. Buts

La Fondation poursuit aujourd'hui les buts suivants (actualisés en 2020) :

- Le but de la Fondation consiste à offrir des prestations s'adressant, sans distinction de sexe ou de domicile, en particulier aux enfants ou adolescent-e-s privé-e-s de leur-s parent-s et/ou victimes de mauvais traitements et/ou de négligences de la part de leur milieu d'origine et/ou dont le comportement social est gravement perturbé. Elles s'adressent aussi aux familles concernées ;
- Les prestations sont proposées notamment sous forme d'hébergement, d'accompagnement et/ou de prévention, et/ou d'insertion socio-professionnelle, sous toute forme utile ;
- La Fondation peut aussi accessoirement mener d'autres activités pour atteindre ses buts ;
- Elles visent à permettre aux bénéficiaires d'accéder à l'éducation, à la formation et à l'intégration sociale et professionnelle auxquelles ils peuvent aspirer ainsi qu'à permettre à leurs parents de remplir un rôle éducatif approprié auprès de leurs enfants ;
- Les statuts de la Fondation ont été élargis en janvier 2020 et sont consultables sur le site [fpy.ch](http://fpy.ch).

#### 2.1.3. Charte

La Fondation s'est dotée d'une charte dans laquelle sont présentées notre ambition, notre mission et nos valeurs.

#### 2.1.4. Organisation

Soumise à différentes autorités de surveillance (Commune d'Yverdon-les-Bains, Autorité de surveillance des Fondations, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture OAJE, DGEJ), la Fondation est organisée selon trois niveaux décisionnels et stratégiques.

#### 2.1.5. Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est composé de 11 membres, dont un membre de l'exécutif de la Ville d'Yverdon-les-Bains (exécuteur testamentaire) et un membre de la famille descendant de F.-F. Petitmaître.

#### 2.1.6. Bureau du Conseil

Le conseil de fondation nomme un bureau, composé du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et du directeur. Ce dernier bénéficie d'une voix délibérative au bureau

et d'une voix consultative aux séances du conseil de Fondation. Le bureau est présidé par le président du conseil de Fondation.

#### 2.1.7. Comité de Direction

Pour la partie opérationnelle, un-e directeur-trice général-e est nommé-e par le Conseil. Il-elle est chargé-e en particulier de la mise en œuvre des prestations. Il-elle est secondé-e dans cette mission par deux directeur-trice-s adjoint-e-s pédagogiques et d'un-e directeur-trice adjoint-e administration, RH et finances. Ils forment ensemble le Comité de Direction.

Ce dernier engage les collaborateurs-trices et représente l'autorité exécutive des missions confiées à la Fondation. Le comité de Direction a la responsabilité du bon fonctionnement des activités menées au sein des différents secteurs par les collaborateurs-trices et de la synergie entre eux. Les membres du Comité entretiennent les contacts nécessaires avec les organismes de la Confédération, du Canton et les autres partenaires locaux ou régionaux.

#### 2.1.8. Politique RH

La Fondation Petitmaître accomplit sa mission grâce aux compétences de ses collaborateurs-trices et de leur mise en réseau autour du-de la bénéficiaire et son projet.

La Fondation atteint ses buts par une vision commune, l'esprit d'équipe, la collaboration inter-secteurs et inter-institutionnelle. La cohésion des réseaux interdisciplinaires et la cohérence institutionnelle font la qualité et l'efficacité de ses prestations.

La politique RH de la Fondation est composée des processus présentés ci-après ; chacun de ceux-ci sont étayés par différents documents de référence dont certains peuvent prendre appui sur les cadres légaux.

- Processus de recrutement

La Fondation Petitmaître s'engage à éviter toute discrimination et recrute en premier lieu des personnes aux solides compétences sociales et relationnelles, appréciant le travail en équipe. Elle exige une formation dans le domaine de l'éducation sociale pour l'ensemble des fonctions en lien direct avec les bénéficiaires, afin de garantir la réussite de sa mission.

La Fondation Petitmaître s'engage pour la formation et offre différents postes la favorisant (stages, apprentissages, formation en emploi, etc.).

Des protocoles internes détaillent et encadrent les différentes étapes du processus de recrutement.

- Processus de développement des compétences

La Fondation Petitmaître valorise les compétences et connaissances des collaborateurs-trices. Des entretiens d'appréciation réguliers sur la base d'un canevas et d'un référentiel de compétences permettent le dialogue, la fixation d'objectifs, l'apport de propositions d'amélioration et la planification du développement des compétences nécessaires à la mission de chaque collaborateur-trice.

La Fondation Petitmaître définit des compétences-clés en lien avec sa mission ainsi que les besoins, collectifs ou individuels, en développement en lien avec l'évolution de l'activité. Elle veille au maintien et au développement de ces compétences par des formations internes ou externes et par des mandats spécifiques de transmission de compétences. Le transfert dans la pratique et la réflexion permanente sont des outils-clés du développement des compétences. Les documents relatifs à la politique de formation clarifient les modalités de demande de formation et de prise en charge des coûts.

- Processus de communication

La Fondation Petitmaître communique à l'ensemble des collaborateurs-trices les priorités institutionnelles ainsi que les projets en cours et les développements de la mission de l'institution. Par ailleurs, chaque responsable veille à ce que les informations pertinentes et utiles concernant son secteur ou le-la concernant soient transmises tant de façon verticale qu'horizontale.

- Processus en lien avec la protection de l'employé-e

Ce processus comprend deux grands axes décrits ci-dessous :

1. La prévention et la gestion des situations conflictuelles, de harcèlement et autres risques psychosociaux

Par la directive, la fondation Petitmaître manifeste sa volonté claire de protéger la personnalité et la santé de son personnel et de garantir un climat sain et respectueux dans les différents lieux de travail. Cette directive répond aux obligations légales de tout employeur selon les art. 328 CO, 6 LTr, 2 OLT3, 3, 4 et 5 LEG ainsi que selon la Convention collective de travail dans le secteur social parapublic vaudois (AVOP, sous [www.avop.ch](http://www.avop.ch)).

2. La protection des travailleur-euse-s en cas de dénonciation d'actes de maltraitance

Le-la travailleur-euse a l'obligation de signaler à l'employeur ou au service compétant (DGEJ) en cas d'inaction de l'employeur « tout fait susceptible de constituer un cas de maltraitance ou de soins dangereux » sur les bénéficiaires par un-e collègue. Comme indiqué dans l'article 2.20 « nul ne doit subir un désavantage sur le plan professionnel pour avoir de bonne foi signalé un acte de maltraitance ou de soins dangereux ou pour avoir déposé comme témoin ». Le-la travailleur-euse qui constate qu'un-e collègue porte atteinte à la personnalité des bénéficiaires en commettant des actes de maltraitance peut s'appuyer sur la directive interne.

### 2.1.9. Archivage

La Fondation Petitmaître fixe par écrit les règles de gestion des dossiers, dans une directive interne. Elle prêche un soin particulier à la conservation des instruments de recherche (répertoires, etc.) et comprend notamment les éléments suivants :

- Le Directeur est responsable de la gestion des documents et veille à ce que la directive et les procédures soient respectées par l'ensemble du personnel ;
- La Fondation a adopté un plan de classement écrit de ses documents, ainsi qu'un calendrier de conservation (liste, organisée logiquement, des différentes catégories de documents créés ou reçus, indiquant la durée pendant laquelle ceux-ci doivent être conservés pour des motifs administratifs ou légaux, et leur sort final à l'échéance de ce délai) ;
- La Fondation veille à la qualité des locaux de conservation (protection contre l'humidité, le feu, la poussière et le vol) et à la sécurité des systèmes informatiques (sauvegardes, contrôle des accès) ;
- La Fondation procède régulièrement à l'élimination des documents périmés ;
- La conservation a lieu au sein de l'institution, dans une salle sécurisée en ce qui concerne les documents papiers et dans le système de sauvegarde informatique en ce qui concerne les documents ou données numériques.

## 2.2. Cadres légaux et recommandations

### *International*

- Convention relative aux droits de l'enfant (de 1989), en particulier Art 20 CDE
- Lignes directrices de l'Assemblée générale de l'ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants de 2009
- « En marche vers la mise en œuvre des Lignes Directrices » de Child Rights Connect
- Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres relative aux droits des enfants vivant en institution (2005)
- Recommandations de la CDAS et la COPMA relatives au placement extra-familial

### *National*

- Loi fédérale sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM) et son ordonnance (OPPM)
- Code civil Suisse (CC)
- Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE)

## Cantonal

- Loi sur la protection des mineurs (LProMin)
- Règlement d'application de la LProMin (RLProMin)
- PSE-ProMin

### 3. L'ASPC Lo Sèlâo

#### 3.1. Mandat

La prestation de l'ASPC prend sens dans le cadre du mandat général de protection de l'enfant défini dans le cadre de la politique socio-éducative (PSE-ProMin). L'Unité de Pilotage des Prestations Educatives Contractualisées (UPPEC) est notre mandant principal. En effet, toute demande d'admission nous est adressée par notre chargé-e d'évaluation qui en juge la pertinence. Cette prestation est née suite à un appel d'offre de l'UPPEC en 2011.

Le mandat comprend un volet principal :

- apporter des solutions d'accueil et de prise en charge éducative professionnelle à des enfants qui, pour diverses raisons, ne peuvent être accueillis par leurs parents durant les temps de congé. Les enfants pris en charge présentent le plus souvent des difficultés éducatives en lien en particulier avec leur histoire familiale, des mauvais traitements, des abus, de non-adhésion des familles aux décisions prises.

L'objet direct de cette prestation est d'accueillir l'enfant en fin de semaine et pendant les vacances et congé, sur un court, moyen ou long terme selon les besoins.

Les services placeurs sont dès lors la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ), le Service des Curatelles et Tutelles Professionnelles (SCTP) et le Tribunal des Mineurs (TMin). L'ASPC est exceptionnellement ouvert à des placements hors-canton.

Notre prestation s'inscrit dans la politique socio-éducative du canton de Vaud. Les enfants venants de l'OSPES sont prioritaires, de par le fait que ces institutions n'ont que des internats scolaires et ferment donc durant toutes les périodes de congé.

Toutefois, notre prestation s'étend à des familles défavorisées ou momentanément fragilisées (notamment des familles monoparentales) qui ne peuvent parvenir à gérer la totalité des périodes de congé de leur-s enfant-s.

#### 3.2. Prestation

La mission de l'ASPC est d'être un lieu d'accueil structurant avec un accompagnement spécifique dans les moments où l'environnement familial et/ou institutionnel de l'enfant est dans l'incapacité d'être suffisamment présent. L'idée de ce projet est donc d'offrir une alternative, un relai à l'accompagnement de l'enfant. Il s'adresse aux enfants en difficultés sociales, comportementales et psychiques et propose un accueil en fin de semaine et pendant les vacances scolaires.

Concrètement, l'ASPC offre huit places pour des enfants en situation particulière, du vendredi 13h au lundi 8h (selon les besoins) ainsi que pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Les perspectives de ce concept sont de participer à l'effort commun des familles et des institutions, d'accompagner les enfants dans leur développement et leur épanouissement. Il est également question de seconder l'entourage de l'enfant, lors de ces moments précis, donnant la possibilité à chacun de se ressourcer. Le dernier aspect de ce projet est préventif puisqu'il participe à éviter de possibles négligences en déplaçant continuellement ces enfants dans des lieux provisoires sur ces moments-là.

### 3.3. Situation du secteur

L'ASPC Lo Sêlão est situé dans une magnifique demeure au milieu d'un village campagnard, à Vuarrens. Le lien avec la nature et le retour à la terre est un fondement du positionnement de ce secteur. La vie au calme dans la nature permet d'ancrer davantage l'idée de ressourcement et de relais de la vie quotidienne.

Lo Sêlão bénéficie d'une bâtisse sur 2 étages, avec des chambres individuelles. Des espaces communs permettent de partager des moments conviviaux tout en offrant la possibilité au groupe de vivre des moments séparés si besoin.

Une terrasse ombragée permet de profiter de l'extérieur. En outre, un terrain de plus de 6000m<sup>2</sup> clôturé offre des espaces de loisirs et défoulement très variés, avec la possibilité d'y faire un jardin potager nous permettant de travailler la terre et de nous offrir de bons produits locaux.

Un bureau pour les éducateurs-trices ainsi qu'une salle de réunion permettent tant à l'équipe d'être près des enfants durant leur temps administratifs, que d'offrir un espace de rencontre lors de rendez-vous professionnels.

### 3.4. L'équipe éducative

L'ASPC Lo Sêlão garantit un encadrement éducatif en réponse aux besoins essentiels et spécifiques des enfants. Pour cela une équipe de 7 éducateur-trices à temps partiel et un-e responsable d'équipe à 50% sont engagés, ainsi que deux remplaçants attirés, pour un total de 5.75 EPT ; l'équipe éducative est soutenue par deux stagiaires en éducation sociale à 100% chacun-e. Tous ces collaborateurs-trices garantissent une prise en charge jour et nuit, du vendredi 13h jusqu'au lundi matin 8h, ainsi que durant tous les fériés et toutes les vacances scolaires. Des binômes homme-femme sont privilégiés afin de symboliser un noyau familial sécurisant. Les horaires sont annualisés sur un modèle de 3 éducateurs-trices par week-end / tranches de 3 jours durant les vacances qui se partagent les veilles et se succèdent les uns aux autres dans un souci de transmission d'information et de cohérence éducative.

La-le responsable assure une permanence téléphonique la semaine et s'occupe de représenter l'ASPC lors de diverses rencontres hebdomadaires en plus des tâches administratives. Un colloque hebdomadaire permet à l'équipe d'organiser tous les aspects éducatifs et organisationnels du week-end ainsi que de débriefer sur les situations vécues.

La tâche des éducateurs-trices est de proposer un cadre contenant, sécurisant, chaleureux et ressourçant, propice à de nouvelles expériences personnelles et relationnelles ayant pour objectifs de favoriser un développement harmonieux de l'enfant.

Chaque éducateur-trice est nommé-e co-référent-e d'un enfant et suit la situation en collaboration avec le-la responsable de secteur. Il-elle s'occupe notamment de tout l'aspect du suivi lié au terrain (médication, affaires personnelles, trajets, etc.), tandis que le-la responsable s'occupe davantage de l'aspect administratif du dossier (planification des accueils, convocation aux points de situation, etc.) selon le référentiel de l'éducateur-trice référent-e. Il s'agit là d'offrir une figure de référence aux enfants sans pour autant intervenir dans le réseau dans les aspects d'accompagnement liés à son entourage. Nous restons ainsi garants de cette bulle d'air que nous tenons à lui offrir en n'intervenant qu'auprès de l'enfant.

Un piquet de direction assure 24h/24, 7j/7 un contact direct en soutien à l'équipe éducative en cas de difficulté. Ce piquet se fait à tour de rôle entre le Directeur général et les deux Directeurs-trices adjoint-e-s pédagogiques.

Un piquet est également assuré par un-e éducateur-trice chaque week-end ou jour de vacances pour assurer rapidement un remplacement ou un renfort en fonction des besoins.

### 3.5. Fonctionnement de l'ASPC

L'ASPC fonctionne uniquement sur les temps de congé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'équipe éducative assure l'encadrement tant la journée que la nuit permettant ainsi une continuité dans la prise en charge. La sécurité de nuit est également assurée par un système de capteurs de mouvement afin que l'éducateur-trice qui dort puisse être alerté-e si un enfant s'introduisait dans une autre chambre.



Il est possible d'accueillir jusqu'à un maximum de 8 enfants par jour selon les besoins de la situation. Nous avons ainsi des dynamiques de groupe très variées avec des enfants qui peuvent venir tous les week-ends et toutes les vacances ou alors uniquement en alternance, soit certains week-ends, soit uniquement sur les vacances scolaires.

Les horaires d'équipe sont organisés de sorte à permettre une fluidité, un partage des piquets d'équipe équitable ainsi qu'un relais indispensable dans cet accueil parfois complexe. Les horaires sont annualisés, de janvier à décembre, afin de permettre une projection et un réel confort pour les collaborateurs-trices. Un nombre d'heures auto-gérées est alloué à chacun-e des éducateurs-trices afin qu'ils-elles s'organisent pour planifier réseaux et entretiens en-dehors des moments d'encadrement. La souplesse offerte par chacun-e et la solidarité d'équipe consolident la sécurité du lieu.

Au sein de l'ASPC, une équipe d'intendance intervient hebdomadairement pour assurer l'entretien des locaux communs et des espaces extérieurs. L'entretien des chambres des enfants, ainsi que les lessives, sont faits par les éducateurs-trices et/ou les enfants en fonction de leurs âges et de leurs degrés d'autonomie.

Trois camps par année sont organisés durant les vacances scolaires afin d'offrir la possibilité aux enfants de vivre des moments hors du cadre de l'ASPC. Toutefois, l'équipe éducative organise des activités à la journée lorsque les enfants sont à Lo Sêlão. Ces activités se veulent principalement ressourçantes, c'est pourquoi, l'équipe éducative veille à la non surstimulation et privilégie des activités en nature non payantes.

Les informations concernant le suivi de l'enfant et de sa famille sont également notées dans le logiciel DSI (Dossier de Suivi Individuel), permettant ainsi de garder une trace sur toute la prise en charge et de générer des rapports pour le mandant, le réseau ainsi qu'à l'interne.

### 3.6. Admission des bénéficiaires

#### 3.6.1. Profil des bénéficiaires accueillis

La caractéristique commune des jeunes accueillis à Lo Sêlão est qu'ils-elles n'ont momentanément pas de possibilités d'accueil stables les week-ends et les vacances scolaires et qu'ils-elles proviennent de familles momentanément fragilisées s'étant vu retirer leur droit de garde ou étant au bénéfice d'une assistance éducative de la DGEJ.

Leurs problématiques personnelles peuvent être diverses, comme une déficience mentale légère, des difficultés d'ordre psycho-affectif, des troubles de la personnalité, du comportement et/ou ayant souvent des difficultés relationnelles. Les problématiques psychiques associées émergeant de plus en plus ces dernières années contribuent à un changement de population ayant des besoins plus particuliers.

La définition de la classe d'âge se fait en fonction du besoin. Il s'agit, dans la majorité des cas, d'enfants d'âge scolaire, garçons et filles. Certains sont placés, en semaine, dans des écoles spécialisées avec internat (CPT, Fondation Entre-lacs, Fondation de Verdeil, etc.) qui ferment entièrement ou partiellement les week-ends et les vacances.

#### 3.6.2. Processus d'admission

La procédure d'admission est établie selon des critères objectivables avec le bien de l'enfant au centre des discussions. La faisabilité du placement doit être étudiée selon une corrélation des besoins entre les différents acteurs.

Concrètement, la procédure d'admission se décline ainsi :

- Les professionnels en charge de l'enfant font une demande via le formulaire B67 « demande de prestation ASPC » à l'UPPEC. Ce service, s'il valide la demande, la transmet au-à la directeur-trice adjoint-e.
- Ce-tte dernier-ère organise une rencontre d'admission avec le-la responsable de secteur, le-la jeune, ainsi que l'assistant-e social-e qui y convie les personnes significatives pour le-la jeune (famille, éducateur-trice de référence du lieu d'accueil actuel). La rencontre se fait si possible dans les locaux de l'ASPC.

- Durant cette rencontre, la structure est présentée, toutes les questions nécessaires à l'accueil de l'enfant sont posées et les modalités d'accueil sont fixées. Il est important à ce moment-là de saisir l'adhésion du-de la jeune, ainsi que de sa famille au projet, de relever tous les enjeux qui pourraient y avoir tant au niveau de l'accompagnement du-de la jeune que dans le réseau.
- Un premier week-end d'essai est fixé et il est annoncé que si les limites sont dépassées cela risque de remettre en question le placement. Il peut arriver exceptionnellement que les démarches de procédure d'admission soient raccourcies, en fonction du besoin de l'enfant, mais pas dans l'urgence. L'accès à cette prestation ne peut se faire que si l'UPPEC et le réseau du-de la jeune y sont favorables, et que le-la directeur-trice adjoint-e évalue possible l'accès à une telle prestation.
- Une fois l'admission aboutie, le-la responsable de secteur propose un planning trimestriel en fonction des besoins de la situation. Ce planning est validé et transmis à la famille par l'ASPM.

### 3.6.3. Critères d'admission

Les critères se veulent relativement souples, néanmoins ces éléments doivent être respectés :

- être un garçon ou une fille en âge scolaire ;
- être suivi-e par la DGEJ ou le SCTP ;
- ne pas présenter de troubles psychiques ou un handicap mental qui seraient incompatibles avec une intégration dans le cadre de l'ASPC ;
- ne pas séjourner dans une institution 365 (double financement impossible).

Une réorientation rapide, vers des services partenaires, plus en adéquation avec les besoins de l'enfant, peut-être envisagée dans les situations suivantes :

- des problèmes psychiques importants, des risques connus de tentamen ;
- des violences importantes à l'égard d'autrui, ou présence d'abus sexuels en tant qu'agresseur.

Dans certaines situations particulièrement complexes, si l'accueil à l'ASPC est pertinent et en adéquation avec le projet de vie de l'enfant, des moyens supplémentaires et spécifiques, co-construits avec le service placeur, peuvent être mis en place.

### 3.6.4. Durée de prise en charge

Il n'y a pas de durée maximale de prise en charge tant que l'enfant est en âge scolaire et qu'il-elle n'a toujours pas de solutions de prise en charge sur les temps de congé.

Dès lors, la pertinence du placement doit être réévaluée régulièrement au travers de bilans d'évaluation et ré-examen des objectifs.

## 3.7. Suivi des bénéficiaires

### 3.7.1. Accompagnement des enfants

L'accompagnement des enfants dans un tel contexte a pour objectif de permettre à ceux-ci de se « faire du bien », de prendre du recul sur leur situation, de se découvrir dans leurs compétences et leurs limites. Il s'agit d'offrir un cadre de vie, à la fois exigeant et ressourçant. Les périodes de congé sont dépourvues de contraintes organisationnelles et sont donc propices à ces découvertes. L'équipe éducative crée une ambiance conviviale et chaleureuse. Elle tisse des liens privilégiés en posant un regard de respect sur l'enfant, en favorisant des expériences relationnelles entre eux et avec les adultes encadrants. L'écoute et le partage y sont des valeurs fondamentales. Le travail avec un petit groupe d'enfants, dans un espace rustique mais contenant, ainsi que la continuité de la prise en charge, favorisent ces aspects. Au travers d'activités simples, le but est de prendre du plaisir, de se découvrir et de développer ses ressources. La créativité et l'imagination y ont une part importante. L'accent est mis sur le « bien-être » parce que c'est en apprenant à se respecter qu'on

parvient à être dans le respect de l'autre. Ainsi, l'un des aspects d'une vie naturelle est de prendre soin de soi en s'aérant, en mangeant une alimentation saine, en dormant suffisamment, etc.

Ce concept offre des possibilités nouvelles avec comme approche théorique principale le positionnement systémique. Nous sommes une « bulle d'air » pour l'enfant et pour le réseau. Si nous offrons cette nouvelle posture à l'enfant face à sa situation (et non plus dedans), il lui sera possible de l'envisager différemment et de la réintégrer autrement. Le positionnement nouveau, ainsi que notre accueil externe aux relations avec les personnes qui entourent l'enfant, permettra un changement de la situation elle-même. Ceci sans pour autant négliger le dialogue et la participation aux réseaux avec les personnes gravitant autour de l'enfant.

Un autre pilier de ce concept est d'offrir un environnement qui nous relie à une vie simple, de par notre existence avant tout humaine, en évitant le plus possible l'aspect artificiel avec notamment un travail en lien avec la nature. Théoriquement, il faut avoir une confrontation à un stimuli extérieur pour apprendre de soi. Que ce soit en interaction avec un autre humain, en lien avec un animal ou avec les éléments de la nature, l'individu doit observer, penser et agir en fonction de son environnement. Il est amené à dépasser ses limites pour mener à bien son activité. Ainsi il apprendra de lui-même et sur lui-même. C'est en se dépassant qu'il découvrira une joie intérieure qui lui permettra d'augmenter son estime personnelle.

Dès lors, le travail de l'éducateur-trice, avec son regard respectueux et de confiance posé sur l'enfant, doit veiller à ce qu'il-elle puisse expérimenter ces découvertes et qu'il-elle puisse faire, dans un deuxième temps, des liens avec son univers, sa situation et sa vie de tous les jours.

L'ASPC est considéré comme un lieu de « respiration ». Cela se traduit par un positionnement différent dans le réseau, en veillant à rester hors des problèmes liés au côté décisionnel de la prise en charge, tout en collaborant de manière intense et régulière avec les autres professionnels qui entourent l'enfant. Notre regard dans le réseau sera plutôt considéré comme observateur. C'est en effet à travers notre partage d'une vie communautaire sur un long laps de temps sans coupures (école, rdvs médicaux, etc.) que des liens différents se créent et qu'une image parfois nouvelle de l'enfant émerge. Même si l'idée est de prendre du recul avec son milieu et avec ses repères quotidiens, il ne s'agit pas de couper les liens avec sa famille. Au contraire, une collaboration avec les familles est nécessaire et notre action peut permettre un changement dans la dynamique familiale.

L'objectif est de permettre à l'enfant de trouver des moyens de se ressourcer et d'utiliser les compétences acquises à Lo Sêlão dans son quotidien.

### 3.7.2. Fonctionnement de Lo Sêlão

L'idée de cette prestation est de profiter de tous les bienfaits de la nature dans sa globalité. Se nourrir sainement et simplement, profiter du bon air, du dépaysement et de la découverte des paysages, des couleurs, du climat et d'un lien étroit avec les animaux. Séjourner en milieu rural peut aider l'enfant à se centrer sur lui-même et à poser un autre regard sur sa réalité. Il s'agit de lui permettre de perdre ses repères et d'en reconstruire d'autres plus proches de la réalité des besoins fondamentaux de l'être humain. Aider l'enfant à se dépasser, à découvrir des valeurs simples mais aussi ses limites et ses ressources dans la confrontation à la nature est l'un des objectifs de base de ce concept. De ce fait, le fonctionnement de l'accueil en milieu rural est de faire des activités en lien avec la nature, d'offrir un contexte de vie propice à des nouveaux apprentissages, à l'expérience d'un mode de vie plus « simple » ainsi qu'à de nombreuses découvertes relationnelles et personnelles. En somme, le contexte en milieu rural permet donc à l'enfant d'acquérir de nouvelles expériences pour contribuer à son développement psycho-affectif, social et cognitif.

Nous proposons ainsi diverses activités en lien avec la nature telles que : marches, vélo, luge, baignades, découverte de la vie de la ferme, cueillette de plantes sauvages, land-art, jeux extérieurs, jardinage, etc. Des activités sportives peuvent également être proposées. Par exemple : vélo, course, jeux de balles, jeux d'équipes, escalade, ski, etc. Nous veillons également à offrir un espace pour des activités créatrices qui peuvent être : cuisine, peinture, bricolages, atelier bois-réparation, décorations intérieures, etc. Plus spécifiquement, nous pouvons offrir des activités avec l'aide de bénévoles : soin des animaux, équitation, forge, sculpture, découvertes des chiens de traineaux, activités théâtrales, musique, danse, etc. Il s'agit aussi de permettre aux enfants de réaliser des activités de la vie quotidienne simples et d'adapter les activités au rythme spécifique des périodes de congé.

Veillant au risque de surstimulation, l'équipe éducative offre un environnement calme, reposant et propice au retour sur soi. De ce fait, nous limitons fortement les activités payantes de consommation au bénéfice d'activités plus simples et naturelles, tout en étant conscients des difficultés de motivation propices à l'enfance et l'adolescence.

Les 3 camps proposés chaque année se déclinent en différents thèmes : sports d'hiver, activités estivales et culturelles.

De plus, la vie en communauté permet de nombreux apprentissages relationnels. Les expériences de groupe dans un tel contexte permettent de créer des liens forts puisque liés aux besoins fondamentaux. La vie en communauté permet d'acquérir des valeurs essentielles à la vie sociale, comme la solidarité, en encourageant l'enfant à penser à l'autre autant qu'à soi ; le respect de soi étant intimement lié au respect des autres et de l'environnement.

Le partage dans un groupe d'enfants aux horizons et problématiques diverses permet également la découverte d'autres réalités et le respect de la différence. C'est pourquoi, les enfants qui sont accueillis à Lo Sêlão participent à toutes les tâches communautaires (petit ménage, cuisine, rangements, achats, etc.) selon un tableau des tâches construit en fonction d'un tournus équitable.

### 3.7.3. Organisation de Lo Sêlão

La fréquentation du lieu se fait à la carte en fonction des besoins et ceci en construction avec l'assistant-e social-e responsable du suivi. Il s'agit également de définir avec lui-elle le degré d'implication des parents dans la démarche. Une collaboration étroite devrait être établie avec l'institution que fréquente l'enfant en semaine. Il s'agit de co-construire un projet solide autour de l'enfant. Un travail de collaboration avec les personnes entourant l'enfant est entrepris afin de leur permettre de se questionner, de prendre du recul et de penser un changement dans l'accompagnement du jeune. De ce fait, un projet pédagogique individualisé (PPI) est rapidement construit par l'éducateur-trice de référence qui signifie les objectifs importants à mettre en œuvre dans l'accompagnement éducatif du-de la jeune au sein de l'ASPC. Ce PPI doit être en cohérence avec l'ensemble du projet de l'enfant et validé par l'ASPM. Ceci évolue évidemment au gré des changements qui surviennent dans la situation et doit dès lors être réévalué constamment.

Il est également important de tenir les engagements pris, afin d'occuper la place réservée et réduire de ce fait les désistements au détriment d'autres jeunes qui en auraient besoin.

### 3.7.4. Règles de vie à l'ASPC

L'objectif de l'équipe éducative est d'instaurer un climat de confiance en favorisant le dialogue et l'écoute. La réflexion de base régissant les règles de vie institutionnelles est la suivante : un cadre de vie structuré, organisé selon des repères dans le temps et dans l'espace est essentiel pour abaisser l'angoisse importante pour ce type de population accueillie.

Certaines règles sont définies selon l'âge des enfants, notamment en ce qui concerne les heures de coucher, l'autonomie dans les sorties, etc. La particularité de l'ASPC est de travailler

selon un accompagnement individualisé qui tienne compte autant du potentiel cognitif de l'enfant que de ses difficultés. De ce fait, il se peut que sur certaines règles, des contrats personnalisés co-construits avec le-la jeune soient mis en place pour délimiter un cadre particulier. Le principe étant qu'une règle n'est qu'un moyen pour définir un cadre sécurisant générique qui doit toutefois s'adapter aux besoins de chaque situation.

L'ASPC n'a pas de règlement à proprement parlé mais a élaboré une charte dite « bien vivre ensemble ». Dans une perspective de vie communautaire, où l'on partage toutes les tâches liées à la vie quotidienne de groupe (levers, repas, cuisine, lessive, rangements, couchers), il est fondamental de travailler sur comment bien fonctionner tous et toutes ensemble. Cette charte se fonde sur les cinq valeurs suivantes :

- *Respecter et se respecter*, afin d'avoir des relations harmonieuses avec soi-même et les autres dans ses ressemblances et ses différences ;
- *Être en sécurité*, afin d'évoluer dans un climat qui préserve l'intégrité psychique et physique de chacun ;
- *Respecter certaines normes d'hygiène*, afin de garantir le confort et la santé de chacun ;
- *Respecter certaines normes de propreté*, afin d'évoluer dans une maison accueillante ;
- *Se recréer*, afin de favoriser les moments de plaisir et de partage.

Certains éléments du cadre ne sont pas négociables en particulier ceux en lien avec le cadre légal et la sécurité.

Le cadre strict en est le respect de la loi qui fixe un certain nombre d'interdits et d'obligations qui trouvent leurs pendants dans les droits et devoirs. Chacun en est bénéficiaire et redevable, aussi bien les adultes que les enfants.

#### 3.7.5. La Sécurité

- Interdits
  - violences verbales, physiques et/ou sexuelles ;
  - vols, violation de la propriété d'autrui ;
  - racisme/discriminations ;
  - drogues, armes ;
  - en fonction de la loi : alcool, tabac ;
  - la mise en danger personnelle.

Afin d'accompagner tant les équipes éducatives que les enfants dans la gestion des situations dites « complexes », la Fondation dispose de temps de réflexion en supervision, notamment avec une médecin psychiatre spécialisée dans l'enfance et l'adolescence. Aussi, nous pouvons organiser des journées de formation spécifiques internes, sur des thèmes tels que l'entretien motivationnel ou encore la discipline positive. Nous avons également noué des relations privilégiées avec le SUPEA (le service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHUV) tant pour réfléchir ensemble aux stratégies opportunes à mettre en place, que dans la mise en place de suivis spécifiques.

Par ailleurs, nous avons aussi des contacts avec la Fondation PROFA ou encore la DISA (Division interdisciplinaire de santé des adolescents du CHUV) pour tout ce qui est du suivi et des conseils autour de la sexualité, de la santé, de l'intimité ainsi que de l'identité.

Des protocoles et procédures sont à disposition régissant ainsi la manière de faire au niveau éducatif dans certaines situations :

- directive contention (interne à FPY) ;
- protocole crise (interne à FPY) ;
- protocole signalement – maltraitance (interne à PFY) ;
- directive d'annonce d'événement grave (par la DGEJ).

Chaque situation dite « complexe » est évaluée en colloque d'équipe. Si les moyens mis à disposition s'avèrent insuffisants, le-la responsable de secteur en réfère au-la directeur-trice adjoint-e en charge de la prestation afin de déterminer les mesures nécessaires à prendre

(supervision, mobilisation d'un suivi / d'une aide externe, signalement à effectuer, demande de renfort, etc.).

- Droits et devoirs
  - devoirs de protection et de soins ;
  - obligation scolaire : droit et devoir à l'instruction ;
  - respect général des droits d'autrui, y compris des objets personnels ;
  - devoir général d'obéissance à l'adulte qui a des responsabilités envers lui-elle ;
  - droit à l'intimité (et devoir de respecter celle des autres) ;
  - droit à la confidentialité (et devoir de respecter celle des autres) ;
  - droit à l'information.

### 3.7.6. Le Respect

- de l'autre ;
- de soi ;
- du matériel, du sien et celui d'autrui ;
- de la différence = en particulier, accepter les difficultés des autres ;
- des règles de vie convenues dans le cadre de l'ASPC.

### 3.7.7. La Solidarité

- l'intérêt bienveillant qu'on porte à l'autre ;
- le soutien qu'on porte à l'autre ;
- l'importance du lien et de son respect ;
- la reconnaissance ;
- le non-jugement.

### 3.7.8. Sanctions

L'éducatrice a d'abord un rôle pédagogique en explicitant sans cesse les conséquences d'un principe enfreint de manière grave ou répétée. Le travail des éducatrices est également d'aider l'enfant à se décentrer, à se mettre à la place d'autrui.

Les actes anti-sociaux et leurs conséquences sont considérés comme étant de la responsabilité propre de l'enfant, même s'ils peuvent être compris par une réaction à différentes autres circonstances.

Si une personne ou le groupe a été lésé, le principe de réparation est privilégié par une dette (réelle ou symbolique) discutée avec l'enfant et, sauf cas particulier, portée à la connaissance du groupe. Chaque « réparation » est donc imaginée en relation avec les faits, dans un esprit à la fois de compréhension des difficultés propres à l'enfant et d'un processus d'apprentissage, sans mettre l'enfant à l'index.

Il n'y a donc pas de réponse prédéfinie, mais les conséquences sont élaborées en fonction de l'âge, la problématique de l'enfant et le processus d'apprentissage.

La loi est rappelée régulièrement aux enfants ainsi que sa fonction protectrice. Le droit de chacun à être protégé (en déposant par exemple une plainte pénale) est également mis en évidence dans les discussions avec les enfants.

Un travail de sanction ne peut se faire qu'en parallèle d'un travail de prévention. C'est pourquoi, nous travaillons avec la brigade des mœurs. Celle-ci peut également nous aider à réfléchir à une sanction éducative sensée qui permette à l'enfant de comprendre le sens de la règle enfreinte.

Si une sanction disciplinaire doit être envisagée, cela peut aller d'un simple travail d'intérêt général, à un remboursement via l'argent de poche de l'enfant, par exemple. Si la gravité de l'acte est telle qu'une plainte pénale est posée, alors la justice peut ordonner d'autres mesures disciplinaires.



### 3.8. Fin de l'accueil à l'ASPC

#### *Départ planifié*

La durée de l'accueil en ASPC dépend des besoins de l'enfant. Cela peut être réévalué à tout moment et réajusté le cas échéant. En effet, il est important de garder un dialogue ouvert et une écoute attentive autant auprès de l'enfant que de sa famille. Ne s'agissant pas d'un placement à proprement parlé, mais d'un relais éducatif, l'ASPC doit rester un lieu de ressourcement et non pas une contrainte.

De ce fait, l'accueil peut se terminer à tout moment. Généralement la fin de la scolarité obligatoire signe l'arrêt de la mesure.

Lorsque la fin de l'accueil en ASPC est signifiée, un week-end de départ est organisé afin de marquer la fin de ce passage. Il est dès lors ritualisé par l'affichage du cadre photo personnalisé, fait par le-la jeune à son arrivée, sur le mur des légendes, marquant ainsi son passage à Lo Sèlão.

Un rapport de fin de placement est ainsi rédigé par l'éducateur-trice référent-e et envoyé à l'ASPM / tuteur-trice au plus tard deux semaines après le départ de l'enfant.

#### *Réorientation vers une prestation plus adaptée*

Il se peut que le placement s'avère inadapté en termes de sécurité, de réponses éducatives données ou encore d'encadrement au niveau structurel et organisationnel, tant pour le-la jeune que pour le reste du groupe et/ou la famille. Aussi, en fonction de l'évolution de la situation personnelle et familiale, une réorientation pourrait s'avérer plus adaptée.

C'est en accord avec le-la directeur-trice adjoint-e, l'ASPM et l'UPPEC que cette décision sera prise et menée à bien dans les meilleures conditions possibles.

Pour autant que cela reste envisageable, un départ doit toujours être soigné et réfléchi afin que cette transition se passe de la manière la plus douce possible pour l'enfant.

Un rapport de fin de placement est ainsi rédigé par l'éducateur-trice référent-e et envoyé à l'ASPM / tuteur-trice au plus tard deux semaines après le départ de l'enfant.

### 3.9. Collaboration inter-institutionnelle

L'ASPC collabore étroitement avec l'institution de semaine de l'enfant. Le travail en réseau pluridisciplinaire est un élément indispensable. Il s'agit de mobiliser les acteurs-trices autour de la situation de l'enfant afin de définir ensemble les objectifs à travailler avec lui-elle et sa famille ainsi que les responsabilités de chacun-e.

Nous avons un lien étroit avec l'UPPEC, tant dans les visites annuelles de notre CEMA, les échanges réguliers autour des situations adressées que durant la séance budgétaire annuelle.

## 4. Références théoriques

### 4.1. Psychodynamique

La théorie psychodynamique est issue et principalement influencée par la psychanalyse dont le père est Sigmund Freud (1856-1939). Elle fait notamment appel au concept d'inconscient<sup>1</sup>. Une définition générale de la théorie psychodynamique est que les forces extérieures à la conscience d'une personne expliquent pourquoi elle se comporte d'une certaine manière<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, d'autres théories connexes viennent enrichir l'approche psychodynamique. Des études<sup>3</sup> ont pu mettre en lumière que même dans le travail social la psychodynamique peut apporter des résultats en utilisant divers processus de traitement, comme la thérapie par la parole, l'analyse des rêves, la libre association et le transfert. Cette théorie a été également

---

<sup>1</sup> [La thérapie psychodynamique - Blake Psychologie \(blakepsychology.com\)](http://blakepsychology.com)

<sup>2</sup> [Définition: Psychodynamique \(approche, thérapie\) | Psychomédia \(psychomedia.ac.ca\)](http://psychomedia.ac.ca)

<sup>3</sup> [Qu'est-ce que Psychodynamique de la Théorie? - Théories et approches du travail Social | Hippocrates Guild](http://hippocratesguild.com)

observée dans l'enseignement entre élève et pédagogue<sup>4</sup>. Cette approche n'est donc pas réservée uniquement dans un cadre thérapeutique.

En sommes, à travers la psychodynamique, l'éducateur-trice peut aider l'enfant à comprendre comment ses expériences passées influencent sur ses relations présentes. Ainsi, il-elle peut prendre conscience de pourquoi il-elle fait ce qu'il-elle fait à présent, et avoir une meilleure chance de concrétiser son présent. En effet, une des hypothèses de la théorie psychodynamique est que les processus internes innés et l'environnement externe contribuent à la personnalité adulte. De ce fait, il semble indispensable que l'équipe éducative puisse nommer les émotions que l'enfant présente, fasse des liens avec son vécu et l'accompagne à changer ses mécanismes et manières de se relationner à autrui.

La psychodynamique permet également aux équipes éducatives de comprendre que tout comportement a une cause sous-jacente. Sans que cela excuse toute déviance, un enfant agressif, par exemple, est surtout un enfant qui a besoin d'aide. Les éducateurs-trices travaillent souvent avec des enfants ayant de multiples difficultés. La théorie psychodynamique dans le travail social fournit un cadre conceptuel pour comprendre des symptômes ou des modèles de comportement apparemment sans rapport. Cette clé de lecture donne les moyens de promouvoir le changement à travers l'accès aux émotions, souvent mal gérées encore par les enfants et adolescents.

## 4.2. Systémique

Einstein disait que si un problème se crée à un certain niveau de pensée, on ne peut pas utiliser ce même niveau de pensée pour résoudre ce problème. Il faut donc penser différemment pour le résoudre. En sommes, la pensée systémique émerge dès le XIXème siècle avec l'école de Palo Alto dans les années 1950 et tous les travaux de Gregory Bateson. Puis en 1968, Ludwig von Bertalanffy, que l'on considère comme le père de la pensée systémique, publie son premier ouvrage<sup>5</sup>. A partir de là, différentes recherches ont été menées pour élargir la pensée systémique à de nombreux domaines.

En systémique, le focus est porté sur la façon dont les différents éléments du système (familial, environnemental, relationnel, etc.) influencent le sujet. La systémique permet d'appréhender "comment nous sommes acteurs de notre réalité" et d'apprendre à détecter les *forces systémiques* et les *leviers* permettant de modifier les *événements dans un système*.

Concrètement, l'éducateur-trice est invité-e à prêter attention aux feedbacks qu'il-elle obtient. Que ce soit la relation avec la famille, avec l'ASPM, les enjeux qui se dessinent dans l'équipe éducative elle-même, les interactions avec les autres enfants de l'ASPC, ce qui se passe à l'école ou dans son institution de semaine, bref, tout ce qui gravite autour de l'enfant aura un impact sur ce-tte dernier-ère.

Il est dès lors utile de dessiner un génogramme pour comprendre le système et ainsi cerner la problématique. Ceci permet de mettre en évidence la ou les demandes et de savoir ainsi ce qui doit être travaillé.

La systémique a marqué en particulier le travail social autour de quatre axes forts : le travail avec les familles ou les groupes d'appartenance, le travail en équipe, l'interdisciplinarité et la prise en compte de la complexité et du travail en réseau<sup>6</sup>. Cette approche vise donc à aider les personnes à se « décoincer » de leurs difficultés relationnelles, à rétablir des possibilités de communication, à élaborer séparations et/ou retrouvailles, à traverser les étapes de leur cycle de vie, les soutenir dans la recherche de compréhension des règles relationnelles qui emprisonnent, ou permettre que la vision d'un problème évolue, ouvrir ainsi l'avenir.

Dans une approche systémique du travail social, il est donc important de co-construire avec l'enfant la relation. En d'autres termes, construire une collaboration qui reconnaisse l'unicité de la situation de chaque personne et/ou famille et/ou groupe, et qui aide à prendre des risques ensemble, à construire un avenir spécifique et adapté au contexte. Soit, être acteur-trice de ce qui m'arrive et inviter l'autre à le devenir.

---

<sup>4</sup> [Approche psychodynamique de la qualité de l'enseignement à l'adolescence, Jean-Sébastien Morvan, Dans : Psychologie Clinique 2011/2 \(n° 32\), pages 169 à 181](#)

<sup>5</sup> [Approche et pensée systémique c'est quoi ? Définition \(arpinternational.fr\)](#)

<sup>6</sup> [Systémique et travail social : quels défis pour demain ?, Olivier Amiguet, Dans : Thérapie Familiale 2010/1 \(Vol. 31\), pages 39 à 48](#)



Le modèle systémique valorise fortement les interactions. Il pense que nous sommes tous interdépendants et inter-indépendants. Si l'un bouge, alors les autres bougent inévitablement avec lui-elle (on appelle ça la « totalité »). Ce qui implique donc que nous sommes invités à penser solidarité, entraide, partage de responsabilités. Non pas exclusion mais inclusion. Dès lors, pour un groupe éducatif d'hébergement tel que l'ASPC, penser « groupe d'appartenance » est une nécessité, une évidence.

Concrètement, l'équipe éducative pourra, après identification des systèmes en jeu, établir des diagnostics sociaux et des hypothèses de travail, dans le cadre de sa fonction et de ses objectifs professionnels, définir les cibles, « contracter » avec les acteurs-trices impliqués-ées dans la situation, agir et évaluer les effets de ses actions, les modifier en fonction de la nature des feedbacks et donc ajuster systématiquement son action<sup>7</sup>.

### 4.3. Approche centrée sur la personne et entretien motivationnel

Ce concept a été développé dès 1940 par le psychologue américain Carl Rogers (1902-1987). Le concept repose sur deux piliers : d'une part sur un énoncé vérifié scientifiquement concernant la manière pour un-e psychothérapeute ou une autre personne d'établir une relation aidante avec son-sa client-e (attitude centrée sur la personne), et d'autre part sur un axiome sur la nature de l'être humain (« tendance à l'autoactualisation »). Nous pouvons lire que « Rogers possédait une profonde confiance dans les capacités des êtres humains et dans la puissante nature de la relation à travers laquelle nous sommes nés, nous avons grandi, nous avons mûri et finalement nous mourrons. Sa philosophie envers les êtres humains était essentiellement positive ; il croyait que nous sommes tous plus sages que nous ne le pensons et que nous possédons une considérable capacité de résilience, d'homéostasie et de croissance »<sup>8</sup>. L'approche centrée sur la personne repose sur trois piliers fondamentaux : l'acceptation et la considération positive inconditionnelle de la personne en quête d'aide ; l'empathie centrée sur la personne, c'est-à-dire la capacité d'entrer dans le monde de l'autre et de le comprendre avec justesse ; la congruence, c'est-à-dire une perception de son propre vécu en tant que praticien-ne de la relation d'aide qui est en relation avec la personne en quête d'aide<sup>9</sup>.

Dans le travail social, pendant des années il est allé de soi, que les troubles du comportement des « personnes avec des besoins spécifiques » étaient la conséquence d'une lésion cérébrale et qu'ils ne pouvaient être ni compris, ni améliorés. Pour cette catégorie de gens une seule chose était considérée comme nécessaire : subvenir à leurs besoins essentiels. Plus tard, l'idée fut émise que les troubles du comportement pourraient être aussi la conséquence de circonstances de vie défavorables<sup>10</sup>. De ce fait, il apparaît normal que l'équipe éducative puisse prendre en compte l'idée que les enfants qui nous sont confiés doivent être pris en compte là où ils-elles sont avec leurs difficultés dont ils-elles font face.

L'entretien motivationnel qui a été développé dans les années 1980 par les psychologues William Miller et Stephen Rollnick, est "un entretien guidé centré sur le patient pour l'encourager à changer de comportement en l'aidant à explorer et à résoudre son ambivalence face au changement"<sup>11</sup>. En somme, l'entretien motivationnel est un style de conversation collaboratif permettant de renforcer la motivation propre d'une personne et son engagement vers le changement. Dans le cadre du travail éducatif, cela peut se traduire dans le suivi éducatif de référence afin d'utiliser cette technique lors d'entretiens spécifiques individuels entre l'éducateur-trice référent-e et l'enfant<sup>12</sup>.

Concrètement, cela se traduit par des stratégies telles que : manifester de l'empathie ; pointer du doigt les contradictions ; ne pas prendre parti ; renforcer le sentiment de liberté ; renforcer

---

<sup>7</sup> [Fondements de la pratique de l'approche systémique en travail social, Hélène Massa, Dans : Les Cahiers de l'Actif - N°308/309, page 21](#)

<sup>8</sup> [L'Approche centrée sur la personne : origines, développements et applications contemporaines, Colin Lago, Traduction Française Ducroux-Biass, Dans : Approche Centrée sur la Personne. Pratique et recherche 2016/1 \(n° 22\), pages 74 à 90](#)

<sup>9</sup> <https://www.pcasuisse.ch/association/lapproche-centree-sur-la-personne>

<sup>10</sup> [L'approche centrée sur la personne dans le travail avec des personnes ayant des besoins spécifiques, Marlis Pörtner, Dans : Approche Centrée sur la Personne. Pratique et recherche 2006/2 \(n° 4\), page 5](#)

<sup>11</sup> [L'entretien motivationnel expliqué par le programme ELIPS à Genève aux HUG | HUG - Hôpitaux Universitaires de Genève](#)

<sup>12</sup> [Entretien motivationnel : les stratégies de l'entretien \(irbms.com\)](#)

le sentiment d'efficacité personnelle ; utiliser autant que possible des questions ouvertes ; l'écoute en écho (la reformulation du discours).

#### 4.4. La pédagogie non punitive

Selon Jacques Salomé<sup>13</sup>, psychosociologue, il semblerait qu'il y ait un incroyable malentendu autour de deux notions souvent confondues – sanction et punition – alors qu'elles font appel à des critères très différents. La punition, à base de privation, voire de sévices, s'appuie sur l'illusion que cette privation, ou la douleur, débouchera sur une prise de conscience salutaire, entraînera un changement de conduite. La sanction, elle, obéit à une autre dynamique. Elle permet à l'enfant de se confronter à la réalité grâce au lien entre son acte et les conséquences qui en découlent. Elle l'aide aussi à intégrer que la loi est extérieure au désir, ce dernier n'étant pas tout puissant. La sanction n'est pas une agression, elle ne vise ni à humilier, ni à diminuer, ni à enlever. C'est une balise qui permet de s'entraîner à se contrôler face à la pression des désirs. Face au comportement autoritaire de l'enfant, il ne s'agit pas bien sûr d'être laxiste, de laisser faire, de ne rien dire, mais de savoir se positionner, d'être le garant d'une rencontre sans danger avec la réalité. C'est tout là, l'art de la pédagogie non punitive prônée au sein de la Fondation. En effet, plusieurs études<sup>14</sup> montrent que la pédagogie classique, avec son florilège de règles et de punitions, menaces de renvoi, d'enfermement et d'exclusion, ne pouvait plus assumer les objectifs fondamentaux de l'éducation spécialisée dans les hébergements de protection de l'enfance. Les postulats actuels de la pédagogie non punitive sont d'éduquer, en transmettant l'humanité, étant donné qu'il n'existe pas d'action éducative qui puisse se tenir sans transmettre les émotions nécessaires à la vie sociale, à la solidarité, à l'empathie, à l'affection pour l'autre, à l'humanisme. Ces émotions sont les ferments de l'intégration sociale et de la réussite personnelle, les ferments de la vie ensemble. L'éducation spécialisée est donc, aussi, une affaire d'émotions. De plus, les enfants et les adolescents étant les adultes et les parents de demain, toute action éducative ou sociothérapeutique doit prendre une réalité en compte : ce qui est fait, aujourd'hui, aux enfants dont nous avons la charge, est fait aux parents de demain. Ce que nous faisons a un impact indirect sur les enfants de demain, puisqu'en éduquant les enfants d'aujourd'hui, nous construisons forcément les parents de demain. Ne pas renvoyer, ne pas exclure sont les conditions minimales de la restauration d'un lien positif et transmissif. Cette position vise à réparer les différentes formes et expressions de l'insécurité relationnelle, à restaurer une permanence du lien qui apparaît comme une condition minimale au développement, ou à la reconstruction de la personne. La vision positive de l'individu, de sa famille, et de leurs symptômes est la base de la pédagogie non punitive. C'est elle qui permet d'enrayer le besoin de punir et d'exclure. La pédagogie non punitive a pour ambition d'aider les professionnels à enrayer la transmission inter-générationnelle des dysfonctions familiales, et la répétition du placement aux générations suivantes. En diminuant la punition et l'exclusion des jeunes, la pédagogie non punitive est une prévention contre l'enfermement des mineurs. Nul n'ignore que nombre de jeunes aujourd'hui enfermés dans les centres pour mineurs transgressifs ont connu un parcours institutionnel où le renvoi et la punition ont montré leurs limites. Si évidemment la pédagogie non punitive ne peut se targuer d'avoir déjà toutes les réponses en la matière, elle possède néanmoins quelques-unes des questions essentielles que nous devons, un jour, poser au plan de nos actions professionnelles, comme au plan de nos formations de base<sup>15</sup>.

#### 4.5. Approche psycho-traumatique

Les enfants qui nous sont confiés ont, à des degrés différents, subis un parcours de vie traumatisant. Ces événements ont évidemment un impact sur leur développement avec des manifestations possibles au niveau du comportement et/ou du psychisme. Il en va de soi, dès lors, que notre action éducative doit pouvoir tenir compte des traumatismes conscients et inconscients de la personne accompagnée.

---

<sup>13</sup> [Non aux punitions, oui aux sanctions | Psychologies.com](https://www.psychologies.com)

<sup>14</sup> [Pédagogie non punitive, expériences en hébergement éducatif, Journal du droit des jeunes, Journées d'étude organisées par l'association Jeunesse et droit, Lyon, octobre 2008](#)

<sup>15</sup> [Éduquer sans punir, Vers une approche sociothérapeutique de l'adolescence et de la délinquance, Roland Coenen, Dans : Thérapie Familiale 2002/4 \(Vol. 23\), pages 325 à 348](#)

Le syndrome psychotraumatique est défini comme « un trouble psychique complexe qui survient à la suite de la confrontation d'un sujet à un événement traumatogène, impliquant le plus souvent une menace vitale. Cette confrontation entraîne un débordement des mécanismes mnésiques, avec la constitution d'un souvenir traumatique composé des éléments sensoriels et émotionnels de l'événement, différent des souvenirs autobiographiques habituels »<sup>16</sup>. Le plus souvent, les manifestations traumatiques surviennent une fois que l'enfant se sent suffisamment en confiance pour pouvoir exprimer, dans le contexte dans lequel il-elle se trouve, les émotions refoulées. Aussi, ces manifestations peuvent surgir lors d'un moment de vie critique (problèmes scolaires, difficultés relationnelles, péjoration de la situation familiale, etc.). Des flashbacks, par exemple, peuvent réapparaître, des cauchemars peuvent survenir, et donc un état psychique fragilisé fait généralement surface. L'enfant peut donc être mis à mal dans la continuité de son projet de vie / scolaire, dans son développement psychoaffectif et de développement. Il est alors nécessaire que l'équipe éducative réagisse rapidement afin de ne pas laisser la situation de l'enfant se dégrader (dépression sévère qui apparaît, décrochage scolaire, clash familial, etc.).

L'accompagnement éducatif ne relevant pas du thérapeutique, il sera dès lors nécessaire de faire appel à des aides externes telles qu'un suivi pédopsychiatrique, un suivi AIMEA (infirmiers-ères ambulatoires en milieu éducatif) ou encore une hospitalisation psychiatrique dans les cas les plus critiques.

## 5. Abréviations

ASPM – Assistant-e Social-e pour la Protection des Mineurs

CC – Code civil suisse

CDAS – Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

CEMA – Chargé d'évaluation des milieux d'accueil

COPMA – Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes

DFJC – Département de la formation de la jeunesse et de la culture

DGEJ – Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

LPPM – loi sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures

LProMin – Loi vaudoise de protection des mineurs de 2004

OFJ – Office fédéral de la justice

OPE – Ordonnance sur le placement d'enfants de 1977

OPPM – ordonnance d'application de la LPPM

ORPM – Office régionaux de protection des mineurs

PPLS – Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire

RLProMin – Règlement d'application de la LProMin

PPLS – Psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire

TMin – Tribunal des mineurs

UPPEC – Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

---

<sup>16</sup> [Le traumatisme du viol, Louville Patrice, psychiatre, Salmona Muriel, psychiatre, dans : Revue Santé Mentale, Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, mars 2013, n°176](#)